COMPTE RENDU DE LA FORMATION SPECIALISEE DU CSAL DU 22 MARS 2024

A l'issue de la lecture des déclarations liminaires, dont la nôtre est reproduite ci-dessous, le Président a bien relevé nos préoccupations par rapport au temps de préparation de la Formation Spécialisée. Sur la Note d'orientations, il a confirmé que notre organisation du travail était appelée à évoluer avec l'utilisation croissante de l'intelligence artificielle, des espaces de travail partagés, et la mise en place de la transition écologique.

Bref, en bon communiquant, il est resté dans son rôle de courroie de transmission pour la Direction Générale…

☞ **Approbation du PV de la Formation Spécialisée du 9 novembre 2023.**

Le PV a été adopté.

☞ **Présentation de la Note d'orientations nationales 2024.**

Cette Note, largement commentée dans notre liminaire est organisée en six axes : *assurer la sécurité des agents, renforcer l'efficacité des campagnes DUERP, améliorer les conditions de travail, prévenir les risques de désinsertion professionnelle, poursuivre le développement de la culture de prévention, et maîtriser le risque amiante.* Il ne s'agit que d'un recueil de lieux communs qui n'est sans doute destiné qu'à donner bonne conscience au Secrétariat Général… Nous avons néanmoins insisté sur le fait que les bons sentiments affichés dans le troisième axe de la Note « améliorer les conditions de travail, et donner du sens au travail » ne résoudraient en rien les difficultés **concrètes** auxquelles sont confrontés les services.

☞ **Installation temporaire des agents du Mans Pasteur au CDFP De Gaulle.**

Les travaux de démolition des Halles du Mans sont programmés du 15 avril au 15 août 2024. Compte tenu des nuisances occasionnées, les services abrités au CDFP de la rue Pasteur hormis la DIRCOFI vont être rapatriés au CDFP De Gaulle. Le centre de contact va être réinstallé au 3ème étage et la brigade de vérification au 1er étage.

Le nouveau choc acoustique intervenu au centre de contact a été évoqué. Nous avons dénoncé les négligences de SRP (Service Relations au Public), qui gère les centres de contact, et qui n'a toujours pas fait le nécessaire depuis le premier choc acoustique de 2018 pour détecter et résoudre le problème. Nous en avons profité pour mettre en parallèle les bons sentiments affichés dans la Note d'orientations…

☞ **Compte rendu de visite du CDFP de La Flèche par une délégation de la Formation Spécialisée.**

Le site a été visité le 22 février. Il n'abrite plus qu'un SIP et une vingtaine d'agents. Il ressort de la visite une impression de friches administratives. Le ratio mètre-carrés par agent est assez impressionnant. Les logements sociaux directement en vis-à-vis du bâtiment doivent être détruits prochainement. Les collègues s'interrogent sur les nuisances qui seront occasionnées. L'administration va se rapprocher de la municipalité pour connaître le calendrier et le type de nuisances qui pourraient intervenir. Comme partout, les prestations de ménage sont à améliorer. Une réunion avec les responsables ONET est programmée au mois d'avril. Le problème récurrent des mouches a également été abordé.

L'avenir de la surface libre du 2ème étage reste à déterminer. Les agents se posent la question de l'avenir du site. La sous-préfecture est toujours pressentie pour intégrer les locaux. L'administration recherche également d''autres occupants qui pourraient être intéressés, des organismes sociaux ont été approchés.

☞ **Sécurité : point de situation sur la vulnérabilité des sites de la DDFIP de la Sarthe.**

Quelques sites nécessitent des travaux : le CDFP De Gaulle, le SGC de La Ferté-Bernard, le CDFP de Mamers et le CDFP de La Flèche. En écho à une annotation portée au registre santé et sécurité au travail, le problème des chemins de fuite au niveau des boxes de réception du CDFP De Gaulle a été évoqué. L'aménagement n'est à ce jour pas possible.

☞ **Programmation budgétaire 2024 (suites du groupe de travail du 12 février 2024).**

Le budget s'élève à 69 979 €. Une partie de ce budget relève de la région. L'enveloppe régionale a été consacrée à ce jour aux formations secourisme pour 13 500 €.

Les formations *ACO éco conduite*, *intelligence émotionnelle, accueil téléphonique, accueil en face à face*, *accompagner le changement*, et *vélo* devraient être organisées, pour un coût global de 18 000 €. La formation *moto* de l'ACO de par son coût élevé (5 000 € pour 10 participants) est incertaine. Un autre prestataire va être recherché

14 000 € vont être consacrés aux travaux concernant la sécurité sur les quatre sites concernés : 4 000 € pour La Flèche, avec l'installation d'un système de procédure de mise en sûreté (PPMS), 3 000 € pour les CDFP du Mans et de Mamers pour payer le prestataire chargé d'organiser un exercice, 4 000 € pour la création d'une cloison en bas des escaliers à Mamers, 3 000 € pour la création d'une porte séparant la zone administrative de la zone publique à La Ferté-Bernard.

L'achat de 3 défibrillateurs, dans le cadre du renouvellement du parc, est programmé pour un montant global de 4 500 €.

7 000 € sont également provisionnés pour les aménagements de postes.

Enfin, des équipements anti-bruits et des cloisonnettes vont être déployés au SGC du Mans. La Formation Spécialisée va financer ces équipements à hauteur de 4 500 €.

☞ **Installation du WiFi au secrétariat de Direction.**

Deux bornes wifi vont être déployées près des bureaux 607 et 606 de la Direction pour un montant de 1 191 €.

☞ **Examen du registre SST.**

Les nuisances liées aux bruits produits par les radiateurs dans le bâtiment De Gaulle ont été évoquées. Ce problème est rencontré à tous les étages sur le même côté. La cause a été identifiée. Il s'agit d'une mauvaise installation originelle. Les travaux pour remédier à la situation seront effectués hors période de chauffe.

☞ **Examen des accidents du travail.**

Quatre accidents de service et quatre accidents de trajet sont intervenus depuis la dernière Formation Spécialisée. Nous sommes revenus sur le sujet du choc acoustique, et avons déploré le refus d'octroi d'une demi-journée d'autorisation d'absence le lendemain de l'accident. L'administration visiblement gênée n'a pas épilogué sur le sujet.

☞ **Examen des fiches de signalement.**

Trois nouvelles fiches de signalement ont été rédigées en 2024. Elles ont toute donné lieu à une réaction de l'administration : une lettre de mise en garde ou un signalement auprès du procureur.

Les fiches doivent être désormais déposées via le nouvel outil *Signalfip*, sauf pour celles qui concernent les problèmes entre agents.

☞ **Point sur les exercices incendie.**

Les agents du centre de contact qui vont arriver au CDFP De Gaulle vont bénéficier d'une information sur le protocole d'évacuation propre à ce site.

☞ **Programme des visites de services effectuées dans le cadre de l'article 63 du décret 2020-1427.**

Une visite au SGC du Mans est programmée le 15 avril.

☞ **Questions diverses.**

Le pont du 10 mai pour tous n'est toujours pas d'actualité. Le Président ne souhaite toujours pas aller contre les ordres de la Direction Générale… Le silence de la nouvelle Directrice est éloquent !!!

Le 27 juin, un collège **obligatoire** des encadrants (en gros les agents notateurs) sera organisé par l'entreprise « Goalmap » sur le sujet de la prévention des Risques Psycho-sociaux sous un format « ateliers » le matin et sous un format « conférence » l'après-midi. Pour rappel, la « startup » « Goalmap » est une création des frères Catani, qui ont à n'en pas douter, de solides relations au ministère de l'économie, ou ailleurs…

****

Déclaration liminaire à la Formation Spécialisée du CSAL du 22 mars 2024

Le monde des Bisounours

Monsieur le Président,

Nous prend-on vraiment pour des petits oursons colorés vivant dans les nuages ?... Croyez-vous que nous nous déplaçons sur des arcs-en-ciel à longueur de journée ?... Pensez-vous que nous détenons un pouvoir particulier que nous utilisons pour aider les plus faibles et fragiles d'entre nous ? Sommes-nous tous affublés de prénoms ridicules comme *Groschéri*, ou *Groscopain*, *Grosdodo*, ou encore *Ti'coquine* ?...

Monsieur le Président, vous l'aurez compris, pour préparer cette Formation Spécialisée du CSAL de la Sarthe, nous avons fait l'effort de visualiser l'ensemble des quatre saisons de la fameuse série des années 80, *Le monde des Bisounours* !... Nous ne vous cachons pas que ça a été difficile, du début à la fin… On ne visionne pas impunément soixante épisodes de vingt-cinq minutes chacun du *monde des Bisounours* sans mettre en péril sa santé mentale. Heureusement, nous nous y sommes pris suffisamment tôt pour pouvoir être à peu près rétablis aujourd'hui.

A ce propos, Monsieur le Président, ne pensez-vous pas que, compte tenu d'un tel investissement, d'une telle durée de préparation, de tels efforts que nous avons consacrés à cette Formation Spécialisée, et donc à l'amélioration des conditions de vie au travail des agents de votre direction, qu'il serait de bon ton de revenir sur le règlement intérieur de cette instance unanimement rejeté par les organisations syndicales. A notre sens, aligner les droits syndicaux dévolus à la préparation de la Formation Spécialisée, au temps nécessaire pour visualiser les quatre saisons des *Bisounours* serait à minima, un bon début…

Mais, revenons-en aux sujets qui nous préoccupent aujourd'hui… Non, Monsieur le Président, nous ne vivons ni à Tendresseville, ni à Bisounoursville ! Et, par conséquent, nous ne pouvons pas vraiment croire ce qu'écrit Anne Blondy-Touret la secrétaire générale dans sa note d'orientations ministérielles 2024. Comme chaque année, nous sommes consternés face à ce recueil de bons sentiments et de lieux communs. Une litanie qui fait fi de la réalité du travail dans nos services.

Sur les six axes évoqués dans cette note, le troisième « *améliorer les conditions de travail et agir sur l'organisation du travail pour prévenir les risques professionnels et donner du sens au travail* » a particulièrement retenu notre attention. Madame Blondy-Touret y vante les mérites du guide ANACT « Repères pour agir sur les transformations du travail et faire prévention » et nous rappelle que « c'est en intervenant le plus en amont possible sur les projets et en proximité avec les agents que les mesures de prévention primaires sont efficaces ». Cette saine réflexion est bien sûr mise en application tous les jours à Bisouville…

Mais dans notre pays, notre département, nous n'avons pas pu nous empêcher de penser - sommes-nous mesquins ! - au lancement non précipité et extrêmement concerté de l'application GMBI…

Quand au même paragraphe elle évoque les nouveaux modes d'organisation du travail, visant en particulier l'aménagement des espaces de travail, et l'intelligence artificielle, nous ne pouvons qu'être inquiets pour notre proche avenir. Notre espace de travail sera désormais constitué d'un arc en ciel ou d'un nuage partagé, occupé à tour de rôle, dont le planning d'utilisation sera sans aucun doute élaboré par *Chat GPT* ou *Gemini-Bisounours*…

Pire même, dans le seul souci d'améliorer notre santé, il se pourrait bien que ces espaces de travail partagés soient disséminés aux quatre coins du département. C'est la petite phrase placée à la toute fin du cinquième axe de la note « p*oursuivre le développement de la culture de prévention des risques professionnels par une politique de formation, et d'information* » qui nous a mis la puce à l'oreille. Nous n'avons pas bien compris ce que cette petite phrase, à priori anodine, arrivée comme un cheveu sur la soupe venait faire dans une note d'orientations ministérielles.

Ainsi,« les actions visant à lutter contre la sédentarité et à inciter à la pratique de l'activité physique seront encouragées ». Cela signifie-t-il que pour nous rendre d'un nuage à l'autre nous ne pourrons plus utiliser l'ascenseur, mais uniquement les escaliers ?... Voire des échelles de corde ?... Devrons-nous systématiquement courir pour nous rendre à la cantine ?... Devrons-nous faire des pompes quand nous commettons une erreur dans le cadre le notre travail ?... Devrons-nous subir des séances du gainage quand notre service est à la traîne au sein de l'inter-région ?... Devrons-nous utiliser un vélo pour effectuer les visites de sites de la Formation Spécialisée ?... Quoi qu'il en soit, nous nous demandons encore à cette heure pourquoi cette petite phrase a été glissée dans la note d'orientations sur la santé, la sécurité et les conditions de travail du ministère de l'économie des finances et de la souveraineté industrielle et numérique. Peut-être est-ce simplement de bon ton à l'approche des jeux olympiques qui se tiendront cet été à Bisounoursville ?…

De par le passé, nous avions déjà connu des notes d'orientations mièvres et bien pensantes qui occultaient les risques psychosociaux, le manque de personnel, les applications défaillantes et les difficultés de tout ordre. Mais, ce millésime, de par son audace et son décalage nous laisse vraiment sans voix.

Pourtant, nous aurions dû être alertés dès la lecture de l'introduction. Alors même que l'administration déploie dans les nouvelles instances de nouveaux règlements intérieurs largement défavorables aux organisations syndicales. Alors même qu'elle rogne les droits syndicaux. Alors même que les relations entre partenaires sociaux n'ont jamais été aussi tendues, le secrétariat général ose nous dire que « le ministère poursuivra en 2024 l'accompagnement de l'installation des nouvelles instances en les dotant de moyens d'action, et en formant leurs acteurs de manière à maintenir un dialogue social de qualité »…

Il fallait oser !!! Maminours Blondy-Touret, la doyenne des Bisounours l'a écrit !...